

- Europe Écologie présente son programme électoral
- Premières estimations sur la composition du futur Parlement européen
- La Turquie, épouvantail des élections européennes
- La composition des commissions parlementaires
- Un taux d'abstention record pèse sur les élections européennes
- Les Commissaires en campagne ...
- MTV soutient la campagne européenne

Europe Ecologie présente son programme électoral

Le rassemblement Europe Écologie, mené en France par le député sortant Daniel Cohn-Bendit (tête de liste en Ile-de-France avec l'ex-magistrate Eva Joly), a dévoilé le 8 avril son programme pour les élections de juin. Faisant écho au manifeste des Verts européens, le contrat écologiste pour l'Europe est décliné en neuf piliers (emploi, agriculture, énergie, santé, biodiversité, droits sociaux, lutte contre les discriminations, connaissance et solidarité internationale) et vingt-sept propositions.

L'objectif demeure de proposer une réorientation de l'Europe, à travers "la conversion écologique et sociale de l'économie". Pour convaincre de l'inflexion vers les questions sociales,

le document s'ouvre sur le thème de l'emploi. Appelant à un "Bruxelles de l'emploi", la stratégie verte prône une "conversion de l'ensemble des activités de production et de services" qui pourrait déboucher sur la création de "dix millions d'emplois verts en dix ans".

À Toulouse, José Bové, tête de liste dans le Sud-Ouest, a également plaidé pour une "Europe sans OGM ni dans les champs, ni dans les assiettes". Crédité de 9 à 10% dans les sondages, Europe Écologie fait jeu égal avec les listes du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) d'Olivier Besancenot et reste juste derrière le Modem.



Premières estimations sur la composition du futur Parlement européen

A moins de deux mois du scrutin, les premières tendances sont dessinées par les experts sur la composition du Parlement européen à partir de juin prochain. Deux éminents professeurs, Simon Hix de la London School of Economics et Micheal Marsh du Trinity College, suivent une méthodologie, déjà éprouvée lors de la campagne de 2004, qui tente de prédire la composition politique de l'assemblée.

A ce stade pour les deux experts, il semble à nouveau que le centre-

droit (PPE-DE) et le centre-gauche (PSE) se partageront la plus grande partie des sièges, le premier restant la force politique principale. Ils notent également que le PSE devrait connaître une légère progression, tandis que les Libéraux (ADLE) et les Verts connaîtront un recul. La gauche UEL/NGL devrait connaître de son côté une poussée.

Il est cependant difficile de tracer des lignes définitives sur les résultats de ces élections, car le contexte est encore incertain. La

campagne n'a pas encore véritablement commencé et les débats seront, comme en 2004, très liés aux préoccupations nationales. Dans ce contexte, les grands pays joueront un rôle déterminant. Mais une nouvelle donne sera également apportée par l'Europe centrale et orientale. Comme le souligne M. Hix, « *le PPE sera moins allemand et plus polonais, le PSE moins français, moins espagnol et plus allemand, l'ADLE essentiellement allemand et britannique* ».

La Turquie, épouvantail des élections européennes

En 2005, lors du référendum en France sur la Constitution européenne, la question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne avait parasité le débat. Elle risque une nouvelle fois d'être au centre des élections du 7 juin et pourrait éclipser rapidement les enjeux de l'élection (Traité Lisbonne et avenir de l'Europe, réponse européenne à la crise financière et économique, environnement, réforme de la PAC...).



Crispation turque à l'OTAN

La question de l'adhésion turque à l'UE est réapparue soudainement le 4 avril dernier lors du sommet de l'OTAN. Jusqu'au tout dernier moment, le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, s'est opposé à la nomination d'Anders Fogh Rasmussen comme Secrétaire Général de l'OTAN au motif que ce dernier aurait défendu, au nom de la liberté d'expression, les caricatures de Mahomet lorsqu'il était Premier Ministre du Danemark. La crispation turque sur cette question fait craindre à de nombreux européens, y compris les plus favorables à l'entrée de la Turquie dans l'Europe, que le modèle turc ne soit pas réellement soluble dans la démocratie libérale européenne. Il faut cependant relativiser les déclarations de M. Erdogan. Elles relèvent sans doute plus de calculs politiques internes (flatter sa base électorale après un relatif revers aux dernières municipales) ou diplomatiques (la Turquie a obtenu le poste de Secrétaire Général adjoint de l'OTAN) que de réelles convictions. Le Président américain, Barack Obama, a jeté également de l'huile sur le feu en se déclarant favorable à l'adhésion de la Turquie à l'UE.

En France, un clivage gauche-droite

Près de 50% des français interrogés se disent opposés à l'entrée de la Turquie dans l'UE (chiffre stable), tandis que 35% des personnes y sont favorables (chiffre en baisse) et que 15% ne se prononcent pas. Sur le plan politique, l'approbation de l'adhésion de la Turquie à l'UE donne un clivage gauche-droite assez marqué. Nicolas Sarkozy s'est déclaré fermement opposé à l'entrée de la Turquie dans l'UE et défend plutôt l'idée d'un partenariat privilégié entre les deux entités. Le Modem de François Bayrou est sur la même ligne politique. A leur droite, les partis souverainistes de Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République), Philippe de Villiers et Frédéric Nihous (Libertas France), ou Jean-Marie Le Pen (Front National) prônent la rupture immédiate des négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE et font de ce thème un enjeu central de leur campagne. A gauche, le Parti socialiste, les Verts et le Nouveau Parti Anticapitaliste sont plutôt favorables à une adhésion sous conditions de la Turquie (avancées sur les droits de l'homme et la liberté de la presse, question chypriote, reconnaissance du génocide arménien...).

Où en est la candidature de la Turquie ?

La Turquie est un pays qui a été associé dès 1963 à la CEE. Elle a été officiellement reconnue candidate pour l'adhésion en 1999. Aujourd'hui, Bruxelles poursuit les négociations avec Ankara en vue de l'adhésion. Plusieurs chapitres déterminants sont bloqués, notamment en raison de la question chypriote qui divise les européens et les turcs. Du côté européen, plusieurs pays, dont la France, annoncent désormais leur volonté de conclure avec la Turquie un accord de partenariat privilégié plutôt que d'aboutir à une réelle adhésion à l'Union européenne.

Ils ont dit...

Les trois raisons de la diminution des ambitions européennes

La première résulte de l'érosion de l'esprit initial. Certains pensent que c'est une question de génération. J'y vois plutôt une érosion de la mémoire. Or, les peuples sans mémoire n'ont pas d'avenir.

La deuxième raison tient au fait que l'élargissement a précédé l'approfondissement. (...)L'élargissement s'imposait après la chute du mur de Berlin ; c'était un grand bonheur d'accueillir ces peuples. Mais il fallait absolument équilibrer leur entrée dans l'UE par un approfondissement, sauf à tomber dans une grande confusion fonctionnelle, les institutions n'étant pas formatées pour 27 États membres. (...)

La troisième raison (...) résulte de la panique devant la mondialisation, dans l'impression qu'on ne maîtrise plus rien. D'où le retour de comportements nationalistes dans de nombreuses circonstances.

Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne (1985-1995)



Composition des commissions parlementaires : une procédure méconnue mais importante

Sur le même modèle que les Parlements nationaux, différentes commissions ont été mises en place au sein du Parlement européen. Leur création répond à un double besoin : étudier en formation réduite les textes avant la séance plénière d'une part, et contrôler un secteur particulier d'autre part. Le règlement intérieur du Parlement européen dispose qu'il revient aux députés de fixer le nombre et les attributions des commissions parlementaires. Le nombre de commissions permanentes spécialisées avait été porté à 20 lors de la sixième législature (2004-2009), contre 17 auparavant.

Chargées de débattre des propositions législatives et d'établir des rapports d'initiative, les commissions parlementaires constituent un rouage clé dans le bon fonctionnement de la machinerie parlementaire. C'est en leur sein que s'effectue le cœur du travail législatif du Parlement. Si l'importance du rôle des commissions parlementaires n'est plus à démontrer, une question dès lors s'impose : celle du mode de désignation de leurs membres.



Conformément à l'article 177 du règlement du Parlement, l'élection des membres des commissions parlementaires a lieu après désignation des candidats par

les groupes politiques et les députés non-inscrits. La Conférence des présidents soumet au Parlement des propositions, sachant que la composition des commissions doit refléter autant que possible la composition du Parlement. Des amendements aux propositions de la Conférence des présidents sont recevables, à condition d'être déposés par quarante députés au moins.

L'élection des membres des commissions parlementaires s'effectue à deux reprises : en début et en milieu de législature. En cas de changement de groupe politique, les membres des commissions conservent les sièges qu'ils occupent au sein des commissions parlementaires. Cependant, si le fait qu'un membre change de groupe perturbe la représentation équitable des différentes tendances politiques au sein d'une commission, la Conférence des présidents doit présenter de nouvelles propositions pour la composition de cette commission, dans le respect des droits individuels du membre concerné. L'article 178 du règlement du Parlement mentionne également la possibilité pour les groupes politiques et des députés non-inscrits de désigner des membres suppléants mais précise que leur nombre ne doit pas excéder celui des membres titulaires.

La composition des prochaines commissions parlementaires aura lieu lors de la première séance plénière du Parlement nouvellement élu et réclamera toute notre attention.

Un taux d'abstention record pèse sur les élections européennes

A moins de deux mois du scrutin européen, le verdict de la dernière enquête Eurobaromètre vient de tomber : seuls 34 % des citoyens de l'Union se disent prêts à aller voter. 53% des personnes interrogées se sont également déclarées "pas intéressées" par les élections européennes. Cette enquête a été réalisée pour le Parlement européen entre la mi-janvier et la mi-février auprès de 27.218 citoyens des 27 pays membres.

Avec respectivement 70 et 62% de taux de participation, la Belgique et le Luxembourg figureraient parmi les meilleurs élèves, sachant néanmoins que le vote est obligatoire dans ces deux pays. Selon le sondage, le taux de participation serait de 47% en France et aux Pays-Bas et de 43% en Allemagne. Les électeurs les moins mobilisés seraient les Polonais (17% d'intention de vote) suivis des Autrichiens (21%), des Britanniques (22%) et des Portugais (24%).

Ces résultats démontrent que le phénomène de l'abstention qui caractérise les élections européennes ne s'est pas enrayé. En cause, le manque de mobilisation médiatique et politique ainsi que le contexte de crise économique. Au-delà des intentions de vote, l'enseignement le plus significatif du sondage renvoie à la perte de confiance des citoyens dans leurs institutions, le Parlement passant de 51 à 45% dans l'indice de confiance et la Commission de 47 à 42%. La campagne officielle du Parlement, ainsi que les campagnes des partis politiques, ont un rôle crucial à jouer pour démentir les résultats pessimistes de ce sondage.

Les Commissaires en campagne...

Avec l'approche des élections et le renouvellement de la Commission, plusieurs Commissaires européens s'apprêtent à quitter leurs fonctions en vue de préparer la suite de leur parcours.

La Commissaire au Budget, la Lituanienne Dalia Grybauskaitė, quittera Bruxelles dès le 17 avril, pour se présenter à l'élection présidentielle de son pays, dont le premier tour est fixé le 17 mai.

Plusieurs Commissaires vont également participer aux élections européennes comme la Luxembourgeoise Viviane Reding (société de l'information), le Belge Louis Michel (développement) et la Commissaire polonaise Danuta Hübner (politique régionale).

Après les élections, les candidats peuvent éventuellement redevenir Commissaire quelques semaines jusqu'à la première session du Parlement européen à la mi-juillet. S'ils choisissent de siéger effectivement à Strasbourg, les Etats concernés devront alors décider s'ils nomment un remplaçant pour les derniers mois de la Commission Barroso ou s'ils s'accrochent d'une solution intérimaire. Il est cependant fort probable que les Etats choisiront d'envoyer tout de suite un nouveau Commissaire à Bruxelles.

MTV soutient la campagne européenne



La Commission européenne et MTV Networks International ont annoncé le lancement d'une opération conjointe baptisée « Ohé l'Europe, tu m'entends ? », dont le but est d'encourager les jeunes européens à voter lors des élections européennes pour faire entendre leur voix.

Lors des élections européennes de 2004, environ 40% seulement des jeunes de 18 à 24 ans s'étaient rendus aux urnes. L'initiative, soutenue par la Vice-présidente de la Commission Margot Wallström, propose une plateforme de discussions sur le net, dans toutes les langues officielles de l'UE, pour que les jeunes puissent exprimer leur vision de l'Europe. <http://www.caneuhear.me/eu/> Cette plateforme apporte également des informations sur le dé-

roulement de la campagne dans les différents Etats membres, et diffuse des témoignages d'artistes (Lenny Kravitz, Depech Mode, etc.) sur leur vision de l'Europe. Le moment fort de la campagne aura lieu le 30 avril à 15h30, où les jeunes se rassembleront notamment à Milan, Berlin ou Prague pour crier « Ohé Europe, tu m'entends ? ». L'événement sera filmé pour une émission TV spéciale qui sera diffusée par MTV dans toute l'Europe.

Ce document est le fruit d'un travail collectif.
Les analyses et les propos repris n'engagent que leurs auteurs.



Conseil en affaires européennes
Rue du Luxembourg, 19-21
1000 Bruxelles
Tél: +32 2 506 88 20
Fax: +32 2 506 88 25
Email: info@euralia.eu
www.euralia.eu

A propos d'Euralia...

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à comprendre l'environnement politique et législatif communautaire pour anticiper les changements et être entendus sur la scène européenne.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les institutions communautaires.

Sa clientèle est composée d'entreprises industrielles et de services, d'organisations professionnelles, ainsi que de collectivités territoriales et d'ONG.

Euralia offre une gamme très complète de services personnalisés:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux affaires européennes

2009 verra le lancement de services communs avec SEANCE PUBLIQUE à Paris afin d'apporter le Conseil France et Europe dans les différents secteurs de la vie économique et sociale.